



COLLEGE NOTRE DAME CHARTRES

2 avenue Béthouart

28000 CHARTRES

02 37 34 61 55



Chartres, le 7 mai 2026

INFORMATIONS SEJOUR EPS / VILLEFORT futurs 4^{ème}

Madame, monsieur,

Nous venons vers vous en cette fin d'année scolaire afin de vous proposer et de préparer l'organisation du séjour à Villefort (Lozère). Chaque année, nous organisons ce séjour sportif basé sur des activités physiques de pleine nature comme la spéléologie, le canyoning, le canoë, l'escalade. Le séjour se déroulera entre le 21 septembre et le 2 octobre 2026 (1 ou 2 séjours de 5 jours en fonction du nombre d'inscrits). La date de départ de votre enfant ne vous sera communiquée qu'en septembre lorsque nous aurons connaissance de la constitution des classes.

Afin de vous présenter ce séjour, nous vous convions à une réunion d'informations qui se tiendra à l'amphithéâtre de l'IND :

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30.

Le coût du séjour n'est pas encore défini mais devrait se situer entre 500 et 530 euros (à préciser en fonction de l'effectif total et de l'évolution du prix du carburant).

Les inscriptions seront prises dès la fin de la réunion pour ceux qui le souhaitent et se clôtureront le **vendredi 19 juin 2026 à midi**. Votre inscription pour ce séjour via le coupon d'inscription ci-dessous **est un véritable engagement de votre part, ferme et définitif**. Aucun versement par chèque ni espèce ne vous sera demandé, la comptabilité vous enverra une facturation spécifique pour le séjour.

Vous trouverez les informations nécessaires au bon déroulement du séjour sur le site de l'établissement (rubrique vie au collège/ voyages et sorties). Les documents à fournir pour le séjour : attestation savoir nager (si non validé au collège en 6^{ème} à l'IND ou brevet de 50 m) et une autorisation parentale de prise de médicaments sur le temps scolaire, qui sera distribuée à la rentrée 2026 et devra être rendue très rapidement au professeur **d'EPS de la classe**.

Tous les ans nous découvrons tardivement des informations importantes sur les élèves qui nous sont confiés. Aussi nous vous remercions de nous communiquer bien en amont, toutes informations qui mériteraient une attention particulière pour la vie en collectivité et le bon déroulement du séjour. (ex : troubles alimentaires diagnostiqués, énurésie, problèmes médicaux non évoqués jusque-là...).

Les familles souhaitant régler par chèques vacances ou par l'intermédiaire de leur C.S.E. doivent s'adresser directement à la comptabilité par e-mail : comptabilite@ind-chartres.fr ou par téléphone : 02 37 34 61 58 (ligne directe comptabilité).

ATTENTION ! En cas de désistement aucun remboursement ne sera possible, sauf cas de force majeure (ex : déménagement, blessure grave avec certificat médical...). En cas de blessure nécessitant un rapatriement pendant le séjour, aucun remboursement ne pourra s'effectuer.

Sportivement l'équipe EPS.

Coupon d'inscription séjour Villefort 4^{èmes} septembre 2026

(A retourner **obligatoirement** au professeur d'EPS avant le 19 juin 2026 à midi)

Je soussigné(e) M..... Père*, Mère*, Tuteur* de l'élève :

Nom.....Prénom..... en classe de 5^{ème}

☐ **Inscris mon enfant au séjour.**

☐ **N'inscris pas mon enfant au séjour.**

Fait à

Le.....

Signature :